

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 19 (1931)

Heft: 355

Artikel: Contre la traite des femmes : (suite de l'article en 1re page)

Autor: E.Gd.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-260265>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

et commune de Lausanne). Notons qu'il est cependant permis d'employer un enfant genevois de moins de 14 ans durant trois heures par jour. Dans d'autres cantons, la loi de protection ouvrière complétant la loi fédérale sur les fabriques interdit l'emploi dans les magasins de jeunes filles de moins de 14 ans. Comparons cet âge d'admission dans les bureaux et magasins à ceux de quelques pays voisins: Allemagne: 12 ans, sauf dans les entreprises familiales, où l'enfant peut travailler dès sa dixième année; Belgique: 14 ans, sauf dans les entreprises familiales; France: 13 ans, exception faite des enfants ayant terminé leur école primaire et des entreprises familiales.

Passons à l'emploi de nos enfants dans les spectacles publics. Dans quatre cantons existent des défenses formelles: de l'emploi des enfants de moins de 14 ans dans les salles de spectacles (Genève¹); de l'emploi d'enfants d'âge scolaire dans les concerts et de leurs productions musicales dans les cafés (Bâle-Ville); de l'emploi de jeunes musiciens dans les salles de danse (Berne); de l'exhibition d'enfants dans les foires (Saint-Gall); Quant à la préparation des films cinématographiques, presque inexistante chez nous pour le moment, il est fixé dans plusieurs cantons une limite d'âge pour les acteurs juvéniles, et le maniement des appareils y est interdit avant 18 ou même 20 ans.

Tous nos cantons, sauf ceux de Vaud et de Genève, ont des règlements spéciaux concernant les enfants employés dans les professions ambulantes, colportage, forains, vanniers, etc. Quelques cantons permettent certains métiers ambulants sans exiger de patentes, par exemple la vente de fruits, de baies sauvages, de produits agricoles ou maraichers, ainsi que la vente des journaux, qui sont de ce fait accessibles aux enfants.

Quant à l'emploi des enfants et des jeunes gens dans des troupes théâtrales ou dans des représentations de ballets, le cas ne se présente en Suisse que lors de soirées scolaires ou charitables; mais il faut remarquer que la participation enfantine est indispensable à la représentation d'un grand nombre d'opéras ou de pièces populaires. Ainsi, déclare le directeur de l'Opéra Comique de Paris, dans des pièces comme *Manon*, *Carmen*, *Mignon*, etc., etc., des enfants de 10 et 12 ans sont nécessaires pour chanter les chœurs tels que les auteurs ont écrits. Et à propos de la formation professionnelle des danseurs et danseuses, le directeur du Grand Opéra de Paris rappelle que l'âge d'admission des enfants aux cours de l'Opéra est de 8 à 12 ans, et que leur apprentissage dure au moins 10 ans. En Grande-Bretagne, on s'est ému de l'emploi toujours croissant des enfants anglais comme danseurs et danseuses dans les music-halls parisiens, et une loi a été promulguée interdisant de conduire hors du pays un enfant au-dessous de 16 ans, en vue de collaborer à un spectacle public.

(La suite au prochain numéro)

¹ Ceci par le règlement «concernant la discipline en dehors de l'école» du 6 mai 1930. L'intervention du Cartel genevois H.S.M. en 1928, lors de la scandaleuse exhibition d'un enfant de 5 ans qui, tous les soirs à minuit, dansait le charleston dans un music-hall, se trouve à l'origine de cette disposition si nécessaire (Réd.).

VARIÉTÉ

La mère d'un grand poète: Catherine-Elizabeth Goethe.

Il y a eu deux cents ans, en février dernier, que naquit à Francfort-sur-le-Mein la fille du *Stadtschultheiss* — ou premier magistrat de cette ville, qui fut plus tard, sous bien des appellations différentes pour sa famille et ses amis, la délicate, la radieuse mère de Goethe. Nombreuses, à cette occasion, les études qui ont paru sur elle, mais particulièrement vivantes, expressives et savoureuses ses lettres — sa correspondance complète — que vient de publier Albert Köster. «Un merveilleux cadeau à la nation allemande», dit un article signé Martha Hellmuth dans le *Schweizer Frauenblatt*, et il est certain que les citations qu'on en rencontre, de ci, de là, donnent une envie extrême de lire tout le volume.

Quoi qu'en pense S. D. Gallwitz, qui a aussi écrit sur ce sujet des pages très intéressantes dans la revue allemande *Die Frau*, notre souvenir du captivant *Aus meinem Leben*, si ce livre a pour personnage central l'auteur lui-même, — notre souvenir nous peint aussi en traits ineffaçables M^{lle} Goethe dans son intérieur entre son revêtu mari et ses enfants. Après avoir été la lumière et la joie de la maison paternelle, elle devint, et demeura jusqu'au dernier jour de sa longue vie, la mère la plus aimante, la plus largement compréhensive, la moins égoïste, qu'un grand homme pût rêver.

Peu de figures de femmes sont aussi attirantes: ainsi pensera certainement, à tout jamais,

De-ci, De-là...

L'âge du cocktail.

Une mère — une dame du monde, s'il vous plaît — présente au médecin son enfant, qui est chétif, ne grossit pas, etc. ...

«Madame, répond l'homme de l'art après un examen approfondi, il faut au plus tôt changer l'enfant de nourrice. Celle qu'il a est manifestement alcoolique.»

Tête de la mère. C'est elle qui nourrissait!

Une consultation originale.

Une vigneronne entendant parler de la campagne du Cartel romand d'hygiène sociale en faveur de l'alimentation rationnelle, a eu l'excellente idée de soumettre ses menus ordinaires au

Secrétariat du Cartel. Grâce à ses collaborateurs médicaux, le Secrétariat a pu donner une réponse utile à la consultante.

Le service de consultation est gratuit et chacun peut s'adresser en toute confiance, pour tout ce qui relève de la santé physique et morale, à H.S.M., Grand-Pont, 2. Lausanne.

Une Française dirige une station agronomique.

Après avoir passé un concours récent, une femme M^{lle} Jeanne Garola, vient d'être nommée directrice de la station agronomique d'Eure-et-Loir. C'est la première fois que se produit un pareil fait dans les milieux de l'enseignement agricole.

M^{lle} Jeanne Garola, qui succède à son père, ingénieur agronome et chimiste de grande va-

leur, a fait successivement ses études aux lycées de Chartres et de Vincennes, à Sèvres et à Bordeaux d'où elle est sortie avec une mention spéciale de chimie agricole. Après avoir été préparateur à la station d'Eure-et-Loir, dont elle devait devenir la directrice, M^{lle} Garola fut également préparateur à l'Institut des recherches agronomiques, puis, en juin 1923, au service de répression des fraudes.

Il est d'ailleurs curieux de noter que deux jeunes femmes, M^{lles} Cadier et Mornas, sont les aides préparatrices de M^{lle} Garola, et que c'est encore une femme qui remplit les fonctions de «garçon» de laboratoire...

Ainsi le lait, le cidre, le chocolat, les denrées alimentaires, les différentes sortes de terre, les eaux municipales, les gaz, les engrais sont analysés par le sexe faible avec une minutie et un soin parfaits de l'exactitude. D'ailleurs, l'on doit à M^{lle} Garola des ouvrages comme: *Dosage du phosphore dans les matières organiques*, *Action des engrais incomplets sur le développement du seigle*, etc., etc.

Signe des temps, et particulièrement typique, que cette accession d'une femme à un pareil poste.

Contre la traite des Femmes

(Suite de l'article en 1^{er} page)

«La fermeture des maisons de tolérance a eu lieu ces temps derniers à Grenoble, Hazebrouck, Liévin, Oyonnax, et Vitry. Il n'est pas douteux que le système actuel tel qu'il est appliqué ne contrôle qu'un nombre proportionnellement restreint de prostituées, tout au moins dans les grands centres. Ce système, d'autre part, n'accorde pas de garanties suffisantes contre le péril vénérien. Toutefois, ainsi que le reconnaît le Comité, la suppression du système de la réglementation implique l'adoption de lois et arrêtés propres à protéger l'ordre et la santé publiques contre les dangers résultant de la prostitution. Ces mesures doivent en outre être inspirées par un sentiment de justice sociale. Partant de ces données, les services français étudient des dispositions analogues à celles récemment adoptées en cette matière dans certains pays.»

La place nous manque derechef pour indiquer, même rapidement, les autres questions à l'ordre du jour du Comité et la façon dont il les a envisagées, mais nous nous en voudrions de ne pas mentionner dès aujourd'hui le très remarquable rapport présenté par le Secrétariat sur l'emploi des femmes dans la police; nous y reviendrons une autre fois plus à loisir. Citons aussi la question de la protection des jeunes femmes artistes, qui, faute de temps, dut être remise à l'an prochain, M^{me} Matz (Allemagne) étant chargée de présenter un rapport supplémentaire sur le logement des jeunes artistes; tous les rapports, vraies mines de renseignements, élaborés par le Secrétariat sur la législation contre les publications obscènes, sur les rapports des gouvernements relatifs aux cas de traite signalés sur leur territoire, sur l'état actuel des travaux décidés par le Comité, etc. Les organisations bénévoles représentées au Comité ont également donné connaissance de leur rapport annuel — et c'est ici qu'est venu se greffer l'incident des concours de beauté, dont il est question plus loin. Car, de tous les travaux de ces deux Comités jumelés, c'est là le seul aspect qui ait intéressé toute une partie de la presse, et pour lequel elle ait réclamé des précisions! Ce qui n'est point,



Association Suisse pour le Suffrage Féminin

Samedi 30 et Dimanche 31 Mai 1931

XX^{me} Assemblée Générale à BADEN

Salle de musique de l'École Communale (Altes Gemeindefeuchthaus)

ORDRE DU JOUR:

Samedi 30 Mai, séance publique.

15 heures: Affaires statutaires.

1. Appel des délégués.
2. Rapport annuel.
3. a) Rapport financier.
b) Fixation du taux de la cotisation 1931-32

17 heures: Conférence.

De l'Activité des Tribunaux pour mineurs.

par M^{lle} SCHLATTER, de Horgen, Juge d'instruction pénale pour mineurs.

19 heures: BANQUET à l'Hôtel « Waage ». Prix: 5 fr., puis Soirée familiale avec thé offert par la Ville de Baden.

Dimanche 31 Mai, à 10 h. 15. Assemblée publique.

(Salle de musique de l'École Communale)

La collaboration de la Femme dans l'Eglise

par M^{lle} BURKHARDT, conseillère de paroisse à Genève

Les causes du chômage

par M^{me} GASSER, Dr. rer. pol., de Rüslikon, près Zurich.

Chacun sera libre de diner dans l'Hôtel de son choix. Le restaurant antialcoolique «Sonnenblick» offre le diner pour 2 fr.

A 14 heures: Invitation de la section de Baden à une course en auto à Wildegg, Vindonissa et Königfelden. Retour à Baden aux environs de 17 heures.

Les délégués sont priés de se trouver à 14 h. 30 dans la salle des séances pour échanger leurs cartes de délégation contre les cartes de vote.

Quelques logements gratuits nous sont offerts à Baden. Prière de s'adresser avant le 25 mai à M^{me} Barth-Frikart, Mellingerstrasse, 102, Baden.

Prière instante de s'annoncer pour le banquet du samedi soir avant le 25 mai à M^{me} Kübler, Burgthalstrasse 12, Baden.

Hôtels recommandés: (les prix comprennent le logement et le petit déjeuner), Grand Hôtel, fr. 9.—; Verenhof, fr. 7.50; National, fr. 6.60; Bären, fr. 6.50; Oehsen, fr. 6.50; Blume, fr. 6.50; Schweizerhof, fr. 6.50; Limmathof, fr. 6.50; Stern, fr. 6.—; Hirschen-Rebstock, fr. 6.—; Adler, fr. 4.75.

Les chambres à l'hôtel doivent être commandées directement par les délégués en faisant mention de l'Assemblée générale.

la postérité, comme le pensèrent ses contemporains, comme l'écrivirent ceux et celles qui la conquirent le mieux. Il y aurait tant à dire là-dessus! Contentons-nous de donner ici quelques passages des lettres d'Elizabeth Goethe, dont nous voudrions pouvoir rendre, dans la traduction, la saveur archaïque, et, souvent, la fantaisiste orthographe.

De Francfort, le 19 novembre 1786.

Une apparition des enfers ne m'aurait pas plus surprise que la lettre de Rome. J'aurais pu pousser des cris de joie en voyant réalisé le vœu de ta première jeunesse. Un tel voyage doit rendre heureux pour le reste de ses jours un homme comme toi, avec tes connaissances, avec ton regard pour tout ce qui est bon, grand et beau, ton œil d'aigle... Mais tu promets de venir me voir au retour. Alors, il faudra me raconter tout par le menu... Ma vie s'écoule paisiblement comme une claire rivière. En aucun temps, l'agitation ne fut mon affaire, et je remercie la Providence de mon sort. Des millions de gens trouveraient uniforme une telle vie; moi, pas: autant mon corps est tranquille, autant je pense activement. Je puis ainsi passer une journée entière seule, m'étonnant quand le soir est venu, heureuse comme une déesse...

Des missives de 1795 décrivent avec mainte expression pittoresque l'occupation de Francfort par les Français. Il serait trop long de rendre intégralement cette partie de la correspondance, et sans intérêt d'en prendre des fragments. Mais toujours revient la note sereine; âgée, M^{me} Goethe écrit encore:

«Je me réjouis de la vie, puisque la petite lampe est encore allumée; je ne cherche pas les épines, je saisis les petites joies; si les portes sont fermées, je ne puis écarter la pierre de mon chemin, je le fais; est-elle trop

lourde, j'en fais le tour; ainsi, je trouve chaque jour quelque chose qui me réjouit, — et la pierre finale, la foi en Dieu, rend mon cœur content et mon visage joyeux...»

M.-L. PREIS.

Notre Bibliothèque

HÉLÈNE CLAPARÈDE-SPUR: *Propos sur la guerre*, pensées du philosophe African Spir, publiées avec quelques commentaires. Editions Truchy-Leroy, 9, rue Campagne-Première, Paris.

Cet opuscule débute par quelques précisions sur la nouvelle édition des *Esquisses de philosophie pratique* d'African Spir, avec introduction de Léon Brunschvicg, membre de l'Institut (Paris, chez Alcan, 1930), sur le concours de la *Kant-Gesellschaft*, qui à cette année pour sujet la philosophie de Spir, sur l'étude parue dans les *Nouvelles littéraires* (25 janvier 1930) sur Frédéric Nietzsche et African Spir, etc.

Les propos de Spir sur la guerre sont pour la plupart inédits, et le lecteur peut remercier sincèrement M^{me} Claparède de les lui avoir fait connaître. Ce véhément appel du philosophe à la conscience de ses contemporains, demeuré une voix dans le désert, hélas! présentait en 1879, déjà, les deux cornes du dilemme: «Veut-on vraiment la justice et la réalisation en ce monde de principes supérieurs, ou bien veut-on servir des intérêts égoïstes à courte vue, qui, en définitive, vont au détriment de ceux-là mêmes qui les poursuivent?»

Les déclarations de Spir sur la mise hors la loi de la guerre, et contre les méthodes de violence,

étaient, comme le fait remarquer M^{me} Claparède, trop en avance sur leur temps pour ne pas, paraitre archi-révolutionnaires et subversives. Mais elles sont devenues d'une actualité évidente, et le jour même où s'ouvrit la première Assemblée de la Société des Nations, le *Journal de Genève* publiait les aphorismes d'African Spir sous le titre: *Le devoir d'abolir la guerre*.

La vision très nette qu'avait Spir des dangers d'une future guerre lui inspirait des prophéties émouvantes et que l'avenir justifia. Ainsi, peu avant sa mort en 1890, il disait aux siens: «Moi, je ne serai plus là, mais vous, vous verrez s'abattre sur l'Europe la plus effroyable guerre que le monde ait jamais connue... Outre, ajouta-t-il, elle viendra fatalement si les hommes ne s'avivent pas à temps de la nécessité d'une orientation nouvelle des esprits.»

L'éducation morale des hommes, selon lui, c'est le remède: éducation qu'il estimait négligée, quoique essentielle. Sans cette éducation, l'homme ne réalise pas la justice, et sans cette réalisation de la justice, la société et la civilisation courent à la mort.

V. D.

Quelques pensées sur la guerre

«...Malheureux! Votre existence éphémère n'est-elle pas déjà assez remplie de maux et de misères de toute espèce, sans que, par surcroît, vous vous chargiez encore du rôle que l'imagination primitive des peuples attribua à l'ennemi héréditaire du genre humain, à savoir: semer le mal et le cultiver.»

«...Vous entretenez d'immenses armées, orga-

nous le déclarons sans ambage, à l'honneur de cette presse, plus friande de ce qui peut paraître friser un scandale que d'études sociales ou juridiques sérieuses, mais ce qui, une fois de plus, prouve la force de l'opinion publique, et fait toucher du doigt l'importance de la nantir de ce qui nous touche quand nous voulons avoir son appui.

Et en terminant, et malgré l'éternelle redite que constituera cette remarque, regrettons une fois encore que, alors que l'on est venu de Paris et de Londres pour suivre les travaux de ce Comité, bien peu de personnes s'intéressant aux questions de moralité publique à Genève ou en Suisse romande aient jugé utile de faire acte de présence. Serait-ce parce que l'on se représente que ces questions n'ont pour nous aucun intérêt, du fait que — heureusement — les cas de traite sont rares chez nous, ainsi qu'il appert du silence observé par le gouvernement fédéral en réponse à l'enquête du Secrétariat? Et aussi parce que l'on s'imaginerait naïvement que, les maisons publiques étant fermées, tout se passe à cet égard pour le mieux dans le meilleur des mondes dans la belle Helvétie? La lecture seulement des textes législatifs en vigueur dans nos 22 cantons, que vient de publier le *Bulletin abolitionniste* (numéro d'avril 1931), montre au contraire combien il reste encore à faire chez nous en ce domaine, et combien utile pourrait être, pour les représentantes de nos organisations féminines, en particulier, la prise de contact avec les représentants des pays autorisés de ce mouvement dans d'autres pays.

E. Gd.



Cliché Mouvement Féministe

Dr Harriet CLISBY

L'une des premières femmes médecins du monde entier, qui vient de mourir à Londres dans sa cent-et-unième année.

nisées avec une ingéniosité admirable, et vous allez à la guerre pleins d'enthousiasme, sans vous demander ce qui en résultera. Or, il ne peut y avoir que deux éventualités: ou bien vous serez battus, et dans ce cas, vous aurez à boire le calice du mal jusqu'à la lie — sans même avoir la consolation de pouvoir vous dire que vous n'êtes pour rien dans les malheurs qui fondent sur vous et sur votre pays; ou bien c'est vous qui battez vos ennemis, répandez chez eux la mort, la misère et la destruction, et alors vous commettrez une chose qui devrait vous remplir d'horreur — et cela vous remplit réellement d'horreur, lorsque ces mêmes effets sont dus à d'autres causes, par exemple à un tremblement de terre ou à des inondations.»

A. SPIR.

L. HAUTESOURCE: *La Maison du Bonheur*. Editions de la Baconnerie, Boudry (Neuchâtel). Prix: 3 fr. 50.

Joli roman sous jolie couverture fleurie de glycies, ce livre, qui se lit avec intérêt, est fait pour plaire aux lecteurs aimant les bons courages courageux et gais et fidèles au devoir. Sans lourdeur ni patois évangélistique, il développe la vieille vérité: Il n'est que de s'aimer pour que tout aille bien, en dépit des grands vents et des orages battant les murs solides de la Maison du Bonheur. Et cette maison, c'est celle où, — à deux, — on accepte vaillamment les humbles tâches, les multiples et médiocres devoirs magnifiés par un grand amour.

Ce livre, alerte et très joliment écrit, peut être mis entre toutes les mains et n'est cependant ni ennuyeux ni fade; il constituera un réel enrichissement des bibliothèques juvéniles ou populaires.

J. V.

Dr. Harriett Clisby

Une triste nouvelle nous arrive de Londres: Dr. Harriett Clisby, dont nos lecteurs n'ont pas oublié le centenaire fêté l'été dernier, s'est endormie paisiblement du dernier sommeil le 30 avril dernier, à l'âge de cent ans et huit mois.

Notre journal qui s'était associé de tout cœur à la célébration de ce centenaire, en rappelant les détails de la longue vie, si remplie et si active de Dr. Clisby, tient maintenant à joindre l'expression de son chagrin et de ses regrets à tous les sentiments qui seront manifestés à cette occasion par celles qui savent ce que notre mouvement féminin suisse-romand doit à l'influence et à l'inspiration de cette femme d'élite. Et il tient à le dire spécialement au petit groupe si restreint maintenant de celles qui, à Genève, ont connu Dr. Clisby, ont travaillé avec elle, et ont contribué, grâce à l'élan d'idéal et de solidarité féminine qu'elle leur avait donné, à fonder, puis à orienter l'Union des Femmes, et notamment à Mme Chaponnière-Chaix, à Mme Cuenod-Lombard, et à M^{lle} Clotilde Vidart. A elles toutes va notre affectueuse sympathie pour le nouveau vide qui se creuse dans les rangs de leurs amitiés.

Désarmement? ou désastre?

Samedi 25 avril, à l'occasion du seizième anniversaire de l'Union mondiale de la femme pour la concordie internationale, a eu lieu, à la Salle Centrale (Genève), une réunion commémorative où trois orateurs ont parlé du désarmement.

Après une allocution de la présidente Mme Guthrie d'Arcis, M. Georges Scelle, professeur à l'Institut universitaire de hautes études internationales a traité le sujet au point de vue de la sécurité. Depuis qu'il y a des hommes et qui ont voulu la guerre, dit l'orateur, on a préparé la guerre. Pour préparer la paix, nous devons changer de méthode. La course aux armements est en elle-même une cause presque fatale de guerre. Lorsqu'on a obtenu une supériorité dans ce domaine, on est tenté d'en user, et même d'en abuser.

La limitation progressive et collective des armements ne diminue pas la sécurité, au contraire. Aujourd'hui, on fait la guerre avec des moyens écrasants. Chaque fois qu'on limite ces formidables armements, on diminue les risques de guerre. La sécurité est d'ordre psychologique (la Grande Armée de Napoléon I^{er} était jugée invincible; l'armée allemande, en 1914, l'était aussi aux yeux du monde). Il faut regarder en arrière pour voir les progrès réalisés déjà par la S.d.N. Le jour où les nations déclareront qu'elles ne peuvent se préparer au désarmement, ce sera le désastre.

M. F. Maurette, chef de la division scientifique du B. I. T., envisage la question au point de vue économique et social. Il examine, avec chiffres à l'appui, ce que rapporte, ou plutôt ce que coûte la course aux armements, et, à côté des dépenses brutes, le manque à gagner. Cette statistique impressionnante, au long d'un exposé remarquablement clair et sans aucune sécheresse, malgré les précisions et les citations de textes, ne saurait être répétée partiellement. Bornons-nous à dire que M. Scelle et M. Maurette purent voir, par l'attention tendue d'une salle comble et par ses applaudissements, que leurs paroles avaient été comprises.

M. Albert Malche, professeur à l'Université de Genève, considéra le désarmement au point de vue moral et de ses conséquences sur l'individu. Comme les orateurs qui l'ont précédé, il se déclara optimiste. Il croit à l'avènement de plus de justice dans le monde. Il faut détruire les survivances qui créent la psychose de guerre. La politique du désarmement amènerait la paix économique et la prospérité sans lesquelles la civilisation est impossible.

Mme d'Arcis proposa ensuite au vote de l'Assemblée la résolution suivante, qui est adoptée: «Considérant l'œuvre du désarmement comme la tâche la plus importante et la plus urgente, la réunion du 25 avril voit dans le *Jardau* actuel des armements une menace pour la prospérité et pour la paix, qui mènera toutes les nations à la ruine sans leur assurer la sécurité;

«déclare que la signature du Pacte Briand-Kellogg renouant à la guerre exige et justifie la diminution du matériel de guerre et demande que la Conférence du Désarmement de 1932 réalise les promesses solennelles contenues dans le Pacte de la S.d.N. comme dans le *Traité de Versailles*, en aboutissant à une réduction véritable et progressive des armements.»

N'oublions pas la profusion des fleurs décorant printanièrement le pied de l'estrade, et le musicien qui ouvrit et clôtura la séance par ses notes graves: d'abord, à l'orgue, M. Milloud, professeur au Conservatoire, puis M. T. Dunham, baryton de l'Eglise américaine, qui prêtèrent aimablement leur concours.

M.-L. P.

Encore les Concours de beauté

Ainsi que nous le disons ailleurs, de tous les travaux des deux Comités de la S. d. N. de protection de l'enfance et de lutte contre la traite des femmes, ce qui paraît avoir surtout frappé la presse si l'on en juge par le compte-rendu quelque peu embelli et exagéré qui en a fait le tour, c'est la question des concours de beauté. Le grave *Temps* lui-même, après plusieurs de nos journaux suisses, a daigné lui accorder un entrefflet, et d'Allemagne également nous parviennent des échos de cette discussion. Or, comme notre journal est en partie responsable de la façon dont cette question a été portée à Genève, nos lecteurs seront peut-être intéressés de trouver ici quelques précisions.

Dans les rapports en effet qu'elles présentent annuellement au Comité de la S. d. N. sur l'activité des organisations qu'elles représentent en matière de lutte contre la traite, deux des membres assessesurs avaient touché ce sujet. M^{me} Avril de Ste-Croix écrivait notamment:

«Notre attention est attirée sur l'organisation de Concours de beauté, chaque année plus nombreux, qui, sous prétexte d'esthétique, créent chez la jeunesse féminine des grandes villes un état d'esprit malsain, font naître des illusions, qui, réalisées ou déçues, laissent derrière elles un besoin de réclame, de luxe et de plaisir et les éloigne à tout jamais de la vie honnête. Afin de savoir de façon précise quelle a pu être l'influence de ces manifestations jugées peu compatibles avec la dignité féminine, plusieurs associations demandent que soit ouverte une enquête sur ce que sont devenues ces reines de beauté, qui n'ont pu se résoudre, l'heure du triomphe passée, à rentrer dans l'ombre...»

Et Mme Curchod-Secrétan, au nom des Amies de la Jeune fille, exprimait les mêmes idées, et formulait la même demande de mise à l'étude. Pas un mot donc de la requête absurde que, décernant ainsi un brevet de naïveté par trop forte aux organisations de femmes, les journaux lui ont bénévolement attribuée: que le Conseil de la S. d. N. interdise ces concours de beauté!

Notre journal ayant eu connaissance des propositions de ces deux rapports pensa que les précisions recueillies par lui sur les concours de beauté pourraient être de quelque intérêt pour le Comité de la S. d. N., et rédigea une petite note mentionnant outre la campagne menée en Suisse, les détails fournis par le Dr. Ninck sur les préparatifs du concours de Zurich, la lettre de M. de Waleffe, publiée par la *Suisse libre*, et les divers renseignements que connaissent nos lecteurs (Nos 347 et 352 du *Mouvement*) note qui fut remise à la S. d. N. et sur laquelle Mme Curchod-Secrétan voulut bien, en présentant son rapport, attirer l'attention du Comité. La doctoresse Luisi appuya vigoureusement, au nom de certaines expériences faites au Brésil, alors qu'en revanche, des membres masculins du Comité déclaraient unanimement que cette question ne présentait aucun intérêt pour la S. d. N. Mme Curchod répondit avec beaucoup de dignité et de force que peut-être les hommes ne pouvaient comprendre à cet égard le point de vue des femmes, marquant excellentement ce que nous ressentions, nous féministes, à voir des femmes ainsi uniquement considérées comme un produit d'exhibition et de frivolité. Une discussion fort animée s'engagea alors, qui se termina par la décision d'inscription au procès-verbal de cette question.

C'est peu, diront certaines, et c'est pourtant beaucoup. Car, ce qui se dit à la tribune de la S. d. N. a des répercussions bien plus lointaines qu'on ne peut se l'imaginer. Le fait de nombreux journalistes venant demander communication de la note du *Mouvement*, le moyen de faire ainsi connaître notre protestation et notre point de vue à une opinion publique bien plus étendue que celle que nous avons pu atteindre en Suisse, l'encouragement pour nous à continuer de recueillir des faits et des documents, la possibilité de reprendre une fois ou l'autre cette question de façon plus officielle: n'avons-nous pas lieu d'être satisfaites du résultat de cette première tentative?

E. Gd.

Les élections aux conseils de comtés en Angleterre*

Les électrices anglaises viennent de procéder à ces élections aux Conseils de Comtés, qui jouent un grand rôle dans la vie du pays, vu les compétences très étendues dont jouissent ces Conseils en matière d'hygiène, de politique du logement, de travaux publics, de transports, de direction et de création d'écoles, de police, d'assistance médicale et publique, etc., etc. Le Conseil de Comté de Londres notamment, le fameux L. C. C., est une véritable puissance, puisqu'il dispose d'un budget annuel de près de 40 millions de livres sterling (un milliard de francs suisses) pour l'accomplissement de toutes ces tâches si étroitement liées avec le bien-être et le développement moral et matériel de la population de la capitale.

Lors des élections du mois dernier, 18 femmes ont été élues membres du L. C. C., parmi lesquelles on relève le nom de Miss Ishbel MacDonald, la fille aînée du Premier Ministre, et de cette vaillante Margaret MacDonald, dont toutes nos lectrices ont certainement lu l'attachante biographie publiée par son mari. Et nous comptons près de 200 femmes, qui, à travers tout le pays, sont entrées dans les Conseils des différents Comtés anglais, un très petit nombre d'entre eux ne comptant pas de femmes parmi leurs membres. Ajoutons, pour montrer combien la participation des femmes au travail de ces Conseils est appréciée, que, sur les 18 femmes élues au L. C. C. l'autre jour, les deux tiers, soit exactement 12, ont été réélues, ce qui prouve le cas que font d'elles leurs électeurs... et leurs électrices.

Avant de choisir une profession

La question ne se pose plus aujourd'hui: Les jeunes filles doivent-elles apprendre un métier, et se préparer à exercer une profession? La déclaration que, naguère, les secrétaires de bureaux d'orientation professionnelle entendaient souvent formuler par des parents: «C'est bien égal ce que fera ma fille, puisqu'elle se mariera plus tard», est devenue bien rare. En Suisse, 43 % de toutes les femmes adultes gagnent leur vie, et un tiers de toutes les femmes exerçant une profession sont mariées. Les temps si difficiles au point de vue économique que nous traversons contribuent à persuader les parents qu'une bonne préparation professionnelle est le capital le plus assuré qu'ils puissent donner à leurs enfants, même à leurs filles. C'est donc une question très sérieuse qui se pose actuellement à beaucoup de parents et de jeunes filles. Car cette profession à choisir devrait à la fois procurer la joie de l'exercer et assurer tout au moins une modeste indépendance.

Quelles professions recommander?

L'orientation professionnelle n'a de valeur que si elle est entièrement individuelle. Chaque «cas» est spécial. Nous ne pouvons donner ici que quelques indications tout à fait générales, qui ont simplement pour but d'encourager les intéressées à discuter leurs circonstances individuelles avec les offices d'orientation professionnelle qui fonctionnent dans la plupart de nos cantons.

Voici quelques indications sur les professions que nous voyons s'ouvrir devant celles de nos jeunes filles qui ont reçu une bonne instruction dans une école secondaire:

Professions ménagères.

La *maîtresse d'école ménagère* acquiert en générale sa formation par deux ans d'études. Des situations s'offrent à elles dans les écoles publiques, les écoles ménagères, les cours complémentaires et les cours itinérants. Les postes de ce genre se multiplieront encore à mesure que se répandra l'enseignement ménager obligatoire.

Des cours de 1 an 1/2 à 2 ans préparent la jeune fille à sa tâche de *directrice* ou de *collaboratrice* responsable dans de grandes entreprises ménagères: directrice d'instituts, d'asiles, gouvernante de maison, économiste d'hôpitaux, de sanatoria, de cliniques, de cantines.

Des jeunes filles au courant de la tenue du ménage peuvent aussi se préparer aux fonctions de *directrices* de restaurants anticooliques et de «Foyers pour tous», en suivant des cours d'une durée d'un an.

Soins aux malades.

Les soins à donner aux femmes en couches et aux nourrissons s'apprennent dans des cours de deux ans de durée, et, s'il ne s'agit que de bébés, en moins de temps encore; mais les cours de deux ans sont à recommander pour la préparation théorique et les facilités de placement qu'ils offrent. En effet, les gardes préparées de cette façon-là trouvent du travail comme gardes particulières ou dans des pouponnières, des foyers maternels, des consultations maternelles, etc.

La profession d'infirmière exige des études de trois ans, mais des gardes diplômées voient de nombreux champs d'activité s'ouvrir devant elles: dans des maisons particulières, des hôpitaux, ou comme infirmières visiteuses, directrices d'asiles, etc.

Les aides radiologiques, qui apprennent leur métier en 6 à 12 mois, travaillent comme l'indique leur titre. La préparation des laborantines, qui dure 1 à 2 ans, offre plus de possibilités d'avenir dans les cliniques et les laboratoires médicaux.

Les futures masseuses trouveront un grand avantage à une préparation approfondie qui les initiera en même temps à toutes les tâches de la baigneuse diplômée (thérapie physique); les hôpitaux, les établissements de bains, etc., leur offriront des postes. Une manœuvre-pédicure peut, après un bon apprentissage, trouver un gagne-pain appréciable.

Travail social.

Les cours de 2 ans des Ecoles sociales pour femmes préparent le mieux les assistantes sociales au travail d'utilité publique soit officiel,